Communiqué de presse

Date de l'élection partielle fixée pour Iqaluit Ouest

IQALUIT, Nunavut (29 avril 2011) – Le Conseil des ministres du gouvernement du Nunavut a proposé le 12 septembre comme date d'élection partielle pour la circonscription territoriale d'Iqaluit Ouest. Ceci coïncide avec l'élection partielle devant avoir lieu dans la circonscription de Pangnirtung à la même date.

La commissaire du Nunavut a confirmé cette date par le biais d'une proclamation en application de l'article 38 de la *Loi électorale du Nunavut*.

Cette élection partielle était devenue nécessaire à la suite de la démission de Paul Okalik, député d'Iqaluit Ouest, le 6 avril 2011.

En vertu de la *Loi électorale du Nunavut*, une élection doit avoir lieu dès qu'il est raisonnablement commode de le faire, mais au plus tard six mois après que le siège soit devenu vacant.

###

Voici les coordonnées pour obtenir de plus amples renseignements :

Emily Woods
Attachée de presse
Cabinet de la première ministre
☎ (867) 975-5059
. ewoods@gov.nu.ca

ᐱᕙᓪᓕᐊᔪᑦ ᑐᓴᒐᒃᓴᙳᖅᑎᑕᐅᔪᑦ ᐱᔭᐅᔪᓐᓇᖃᑦᑕᖅᑐᑦ ᐃᓄᒃᑎᑑᖕᒐᓗᑎᒃ, ᖃᓪᓗᓈᑎᑐᑦ, ᐃᓄᐃᓐᓇᖅᑐᓐ ᐅᐃᓈᑎᑐᓪᓗ ᐅᕙᓂ, *www.gov.nu.ca*.
News releases are available in Inuktitut, English, Inuinnaqtun and French on *www.gov.nu.ca*.
Tuhaqtaghat ittut Inuktitut, Qablunaatitut, Inuinnaqtun Uiviititullu talvani *www.gov.nu.ca*.
Les communiqués de presse sont disponibles en inuktitut, en anglais, en inuinnaqtun et en français à : *www.gov.nu.ca*.